Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29 MAI 2026
ID : 061-200066256-20260528-2026_16-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 16 / 2026

OBJET : Achat d'une remorque pour les services techniques.

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2026-03-06 du 09 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Considérant que les agents des services techniques basés à Exmes n'ont pas de remorque permettant de se déplacer avec les tondeuses ce qui complique l'organisation et la planification des travaux d'entretien des communes déléguées,

Considérant que les crédits relatifs à cette remise en état de ce logement sont inscrits au budget 2026 de la commune,

Considérant la consultation réalisée auprès de 3 entreprises,

Considérant que l'offre de AER Négoce – 147 Rue des Roussiers – ZA de Beaumont – 61230 Coulmer d'un montant de 2 293,17 € HT soit 2 751,80 € TTC a été jugée la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : Le devis n° DE0137 de AER Négoce (61230 Coulmer) d'un montant de 2 293,17 € HT soit 2 751,80 € TTC pour la fourniture d'une remorque plateau freiné PML170 de marque Erde est retenu.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 28 mai 2026
Cendrine FOUCHER-CHAZÉ

